

CONSEIL MUNICIPAL
du 7 décembre 2021
Compte rendu de séance

Étaient présents :

SAINT JALM Hervé - PORCHER Ghislaine - KERBRAT Ludwig – LE FLOCH Angéline –
OLLIVIER Jean-Claude – PHILIPPE Stéphanie – Morgane LEGLAND - Fabien HUGUET

Était absent : GENTRIC Gabriel, TWARZ Jörg, excusés et Ludovic CHALONY

**CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES DE LA COMMUNE AU PROFIT DE
MORLAIX COMMUNAUTE POUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'EAUX PLUVIALES**

Dans le cadre du transfert de compétence Eaux Pluviales depuis le 1^{er} janvier 2020, les élus de Morlaix Communauté ont proposé de confier aux communes au moyen d'une convention l'exploitation et l'entretien des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales.

Cette convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de cette prestation.

Accord du conseil pour la signature de cette convention, ainsi la commune percevra le montant des missions réalisés sur 2020 et 2021. (Charges de personnel technique et administratif)

**CONVENTION FINANCIERE GENERALE POUR LES FONDS DE CONCOURS POUR
LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EAUX PLUVIALES INFERIEURS A 100 000 €**

Cette convention permettra de réaliser les travaux d'un montant inférieur à 100 000 €.

Morlaix communauté assure le portage des travaux d'investissement et leur coût, après validation par la commune.

En contrepartie, La commune participera à hauteur de 50 % du coût définitif des travaux HT sous la forme de fonds de concours.

Pour les projets dont le montant dépasserait 100 000 € une convention financière individuelle serait rédigée.

Accord du conseil pour la signature de cette convention.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 27 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé aux conseillers d'approuver le rapport la CLECT relatif aux charges transférées au 1^{er} janvier 2020 concernant la gestion des eaux pluviales en retenant l'évaluation du droit commun en fonctionnement et les modalités de calculs dérogatoires des attributions de compensation d'investissement.

Le conseil municipal approuve ce rapport.

CCAS

Pour faire suite aux élections municipales partielles complémentaires d'octobre 2021, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir :

Président : Hervé SAINT JALM

Membre : Jean Claude OLLIVIER

REPRESENTANTS COMMUNAUX AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS

Le conseil municipal désigne les représentants de la commune au sein de ces organismes extérieurs, à savoir :

Association La Baleine Bleue : Angéline LE FLOCH et Ghislaine PORCHER

Association ADMR : Morgane LEGLAND et Stéphanie PHILIPPE

Association TILDE : Ludwig KERBRAT et Fabien HUGUET

Association PIMMS (France services Itinérant) : Ghislaine PORCHER et Morgane LEGLAND

CONSEILLER NUMERIQUE

Le conseil municipal souhaite bénéficier des services d'un conseiller numérique, en partenariat avec 5 autres communes : Le Cloître St Thégonnec, Pleyber-Christ, Plounéour-Ménez, Plouégat-Guerrand et Plourin-lès-Morlaix.

Ce dispositif mis en place par l'Etat vient en complémentarité de l'offre de France service Itinérant et sera proposé pour 2 années.

Les modalités financières et techniques restent à définir.

Ghislaine PORCHER et Ludwig KERBRAT représenteront la commune lors des prochaines réunions.

AVENANT A LA CONVENTION ADS

La commune à confier l’instruction des autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols à Morlaix Communauté.

La convention actuelle portant sur la mise à disposition du service d’instruction des autorisations du droit des sols, arrive à terme le 16 janvier 2022.

Accord du conseil pour renouveler la convention pour une durée de 1 an, soit jusqu’au 16 janvier 2023.

QUESTIONS DIVERSES

Adhésion de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022 au Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement du Finistère. (CAUE). Montant de la cotisation 50 €.

Communication aux élus des rapports annuels (RPQS) Eau Potable et Assainissement 2020 et de la synthèse des principaux indicateurs techniques et financiers.

Sous réserve de l’avis du comité technique, les élus souhaitent la mise en place du télétravail pour le poste de secrétaire de mairie.

En raison du contexte sanitaire actuel, le gouter de Noël prévu le 19 décembre et la cérémonie des vœux à la population habituellement prévue en Janvier, sont annulés.